

DISPOSITIF ACCOUVEURS INFLUENZA AVAIRE H5N1 2022-2023

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

PROPRIETES DU DOCUMENT

Unité Gestion de Crises Agricoles

CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

Public	Interne	Restreint	Confidentiel
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DIFFUSION DU DOCUMENT

Destinataires	Date
Tout public	30/01/2024

TABLE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
V 1	30/01/2024	UGCA	Mise en place du document

Décision INTV GECRI 2024-01

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. RAPPEL DU DISPOSITIF	2
Modalité de dépôt	2
1. Période de dépôt.....	2
2. Modalités de dépôt.....	2
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE	3
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas	3
a. Page d'accueil	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant	5
d. Initialisation de la démarche.....	5
e. Formulaire de demande	7
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	15
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	17
h. Accusé de dépôt	18
III. Instruction de votre dossier	20
IV. Foire aux questions PAD téléservice	20
1. Contact	23

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aide, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2024-01 du

Modalité de dépôt

1. Période de dépôt

Du 26 février 2024 à 10h jusqu'au 29 mars 2024 à 14h

Aucune dérogation ne sera accordée.

Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel. Les dossiers initialisés mais non déposés aux dates susmentionnées ne sont pas recevables et ne sont pas instruits.

2. Modalités de dépôt

La demande d'aide est dématérialisée et déposée exclusivement sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

L'accès au formulaire ne pourra se faire qu'à l'aide d'un numéro SIRET valide.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) sont mises à disposition en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE>

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 5.2. de la présente décision, une erreur dans la demande d'aide déposée, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : influenza@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé en retour par mail à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

[Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données \(PAD\) pour que le dossier puisse être recevable.](#)

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur et devra être accompagnée des pièces listées au point 5.3 de la décision INTV-GECRI-2024-01.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être validés et seuls les dossiers validés sont admissibles.

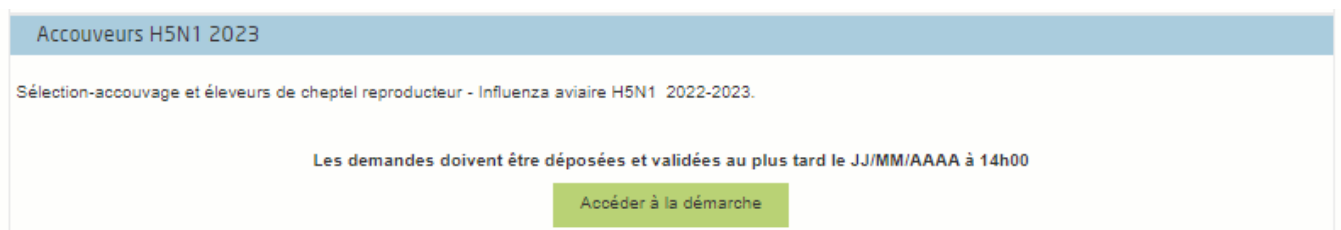
B. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=IA_ACCOUEUR_H5N1_23



[OU](#)

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

▼ Accoueurs H5N1 2023

A la suite de l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène 2022-2023, des mesures sanitaires de dépeuplement, d'interdiction de mises en place et de restrictions de mouvements ont été décidées dans des zones réglementées. Afin de compenser les conséquences économiques liées à l'influenza aviaire sur les entreprises du maillon sélection-accoupage de volailles (dont gibier à plumes) et les éleveurs de cheptel reproducteur de volailles (dont gibier à plumes), une indemnisation est mise en place à destination de ces opérateurs.

Informations : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE>

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 14h00

Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Continuer

Saisir votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone identification .Le SIRET comporte 14 chiffres.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

▲ Accoueurs H5N1 2023

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET * 13000636400017

Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER
Adresse	12 RUE HENRI ROL TANGUY TSA20002 93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Non Oui

 Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identifiés par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.
<https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.29-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *


Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

 [Changer l'image](#)

Recopier les caractères de l'image *

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.29-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Cliquez sur CONTINUER



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

▲ Accouveurs H5N1 2023

▲ Identification du demandeur

Modifier

▼ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique influenza@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Continuer

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

FICHIER MESSAGE

Jun. 29/01/2024 18:14
FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>
Demande d'aide Accouveurs H5N1 2023 - Initialisation Dossier 45242
À Influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour FranceAgriMer FranceAgriMer,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Accouveurs H5N1 2023 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 45242.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AA à 14h00

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=b3f840f82bc1bde0b0eabbc377a7615>

Adresse de contact : influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via le lien indiqué dans le courriel.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Ou

- sur le lien présent dans le mail et ensuite cliquer sur « accéder au formulaire :

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

- Accouveurs H5N1 2023
- Identification du demandeur
- Dossier n° 45242 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

Accéder au formulaire

Alors, le formulaire demande s'affiche :

FORMULAIRE DE DEMANDE :

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FranceAgriMer

DEMANDE D'AIDE
ACCOUVEURS H5N1 2022-2023
(entreprises du maillon sélection et/ou accoupage de volailles et éleveurs de cheptel reproducteur)

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 Code APE : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écc

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAG

Forme Juridique : 7389 - Etablissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER
12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL

Procédure collective : *
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez « aucune »

ACTIVITÉS:

- Eleveur de cheptel reproducteur de volailles*
- Entreprise de sélection et/ou accoupage*

➤ **Identification du demandeur**

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

- ❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :
 - si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».
- ❖ Il faut également préciser les activités (au moins une des cases doit être cochée).
 - « éleveur de cheptel reproducteur de volailles »,
 - « entreprise de sélection et/ou accoupage ».

➤ **Personne à contacter si différente du déclarant :**

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

<input checked="" type="checkbox"/> PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant			
Nom : *	<input type="text"/>	Prénom : *	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text" value="01 23 45 67 89"/>	Courriel : *	<input type="text" value="exemple@mail.com"/>



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ **Déclaration des données pour le calcul de l'aide :**

DECLARATION DES DONNEES

Pour les éleveurs de cheptel reproducteur de volailles (dont gibiers à plumes) ET les entreprises de sélection-accouage

Veillez saisir les pertes d'EBE certifiées dans l'attestation comptable par un expert-comptable, un centre de gestion agréé ou un commissaire aux comptes.

L'Excédent brut d'exploitation (EBE) doit concerner uniquement l'activité de production de cheptel reproducteur de volailles ou l'activité sélection et/ou accouage de l'activité volaille couvrant les espèces définies dans l'arrêté.

1- L'entreprise a subi un abattage de cheptel reproducteur dont elle est propriétaire, sur décision administrative en lien avec épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022-2023 : *

oui non

2- L'entreprise a demandé une indemnisation sanitaire à sa DD(CS)PP dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire H5N1 2022-2023 : *

oui non

Cette indemnisation sera déduite du montant de l'aide maximum afin d'éviter un surfinancement.

3- Déclaration des EBE :

	1er novembre 2018 au 31 juillet ou octobre 2019 (A) (**)*	1er novembre 2022 au 31 juillet ou octobre 2023 (B) (**)*	Perte EBE €	Taux de perte %
EBE	Champ à renseigner	Champ à renseigner		

(*) La période s'étend jusqu'au 31 octobre pour les demandeurs d'aide ayant dû abattre une partie du troupeau dont ils sont propriétaires sur décision administrative ou pour les opérateurs ayant une activité de sélection-accouage de canards gras ou à rôtir et dont le siège ou l'un de ses établissements est situé au sein d'une des communes concernées par la stratégie de dé-densification et présentées en annexe 1bis de la décision relative à ce dispositif.

4- Période prise en compte : * COURTE décembre- juillet LONGUE décembre- octobre

5- Année prise en compte : * N-4 (cas général) N-3 N-2 N-1

6- Déclaration des autres aides publiques, indemnité d'assurance ou d'un fonds de mutualisation *

L'entreprise a-t-elle demandé ou reçu d'autres aides publiques au titre des mêmes coûts admissibles, ou une indemnité d'assurance ou d'un fonds de mutualisation : *

oui non

Ce cadre intitulé « DECLARATION DES DONNEES » est constitué de 6 parties à renseigner. Il concerne à la fois les éleveurs de cheptel reproducteur de volailles (dont gibiers à plumes) ET les entreprises de sélections accouage :

Au point 1 : cochez oui ou non :

1- L'entreprise a subi un abattage de cheptel reproducteur dont elle est propriétaire, sur décision administrative en lien avec épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022-2023 : *

oui non

Au point 2 : cochez oui ou non

2- L'entreprise a demandé une indemnisation sanitaire à sa DD(CS)PP dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire H5N1 2022-2023 : *

oui non

Cette indemnisation sera déduite du montant de l'aide maximum afin d'éviter un surfinancement.

Si vous cochez « oui », alors le point 2 bis apparaît : vous devez saisir le montant correspondant à l'indemnisation de la part de votre DD(CS)PP dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire :

2- L'entreprise a demandé une indemnisation sanitaire à sa DD(CS)PP dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire H5N1 2022-2023 :

oui non

2bis : Je confirme ne pas avoir intégré dans le calcul de l'EBE le montant de l'indemnisation sanitaire reçue ou estimée lors du dépôt du dossier **et j'indique le montant (en euros) ***

entrer un mont: €

Cette indemnisation sera déduite du montant de l'aide maximum afin d'éviter un surfinancement.

Au point 3 : Vous devez saisir l'excédent brut d'exploitation (EBE) correspondant à la période de référence **ET** à la période 2023 **conformément aux données de l'attestation comptable**. La perte d'EBE et le taux de perte EBE estimés se calculent automatiquement.

3- Déclaration des EBE :

	1er novembre 2018 au 31 juillet ou octobre 2019 (A) (*)	1er novembre 2022 au 31 juillet ou octobre 2023 (B) (*)	Perte EBE €	Taux de perte %
EBE	Champ à renseigner	Champ à renseigner		

(*) La période s'étend jusqu'au 31 octobre pour les demandeurs d'aide ayant dû abattre une partie du troupeau dont ils sont propriétaires sur décision administrative ou pour les opérateurs ayant une activité de sélection-accoupage de canards gras ou à rôtir et dont le siège ou l'un de ses établissements est situé au sein d'une des communes concernées par la stratégie de dé-densification et présentées en annexe 1bis de la décision relative à ce dispositif.

❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, les messages suivant peuvent s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande :

Le taux de perte doit être supérieur à 20%, vous n'êtes pas éligible à ce dispositif.

Vous n'avez pas de perte d'EBE, vous n'êtes pas éligible au dispositif.

Au point 4 : cochez la période concernée Courte ou Longue selon le cas :

4- Période prise en compte : * COURTE décembre- juillet LONGUE décembre- octobre

Attention, les messages d'alertes ci-dessous peuvent s'afficher selon les données précédentes saisies :

Attention, en cas d'abattage, seule la période longue est autorisée.

Attention, sans abattage, seule la période courte est autorisée.

Au point 5 : Cochez l'année prise en compte :

5- Année prise en compte : * N-4 (cas général) N-3 N-2 N-1

Les années N-3, N-2 ou N-1 correspondent à des cas particuliers ; en cas de fusion/absorption, de modification de la forme juridique ou de développement d'une activité, la baisse de l'EBE sur la période indemnisée peut être évaluée par rapport à la même période en N-3, N-2 ou N-1. La période de référence ne pourra pas inclure de période pour laquelle l'opérateur a bénéficié d'une indemnisation au titre de l'influenza aviaire hautement pathogène. Des justificatifs supplémentaires devront accompagner le dossier d'indemnisation.

Au point 6 : Cochez oui ou non

6- Déclaration des autres aides publiques, indemnité d'assurance ou d'un fonds de mutualisation *

L'entreprise a-t-elle demandé ou reçu d'autres aides publiques au titre des mêmes coûts admissibles, ou une indemnité d'assurance ou d'un fonds de mutualisation : *

oui non

Si vous cochez oui, le champ suivant s'affiche et vous devez le renseigner :

Liste autre aide : *

Champ à renseigner

Dans le cas d'une sélection d'activité « entreprise de sélection et/ou accoupage » l'écran suivant s'affiche :

Pour les entreprises de sélection-accoupage

Il faut respecter au moins l'une des conditions suivantes. Il est inutile de cocher toutes les cases, une seule suffit.

1 - Abattage

L'entreprise a subi un abattage de cheptel reproducteur dont elle est propriétaire, sur décision administrative en lien avec épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022-2023. *

2 - Localisation des animaux

- le siège de l'entreprise est en zone réglementée*
- un ou plusieurs établissements hors siège est/sont en zone réglementée*
- l'entreprise est propriétaire d'animaux reproducteurs élevés en zone réglementée*

3 - Chiffre d'affaires pour les entreprises hors zone réglementée

L'entreprise n'a pas subi d'abattage de cheptel reproducteur et n'est pas située en zone de restriction, les données de Chiffre d'Affaires (CA) relatif à l'**activité sélection-accoupage** sont déclarées ci-dessous : *

Vous devez sélectionner au moins un critère.

Vous devez sélectionner au moins un critère

Dans le cas d'une sélection au point 2 : « Localisation des animaux » et selon le choix sélectionné, il conviendra de sélectionner le département et la commune.
exemple :

2 - Localisation des animaux

le siège de l'entreprise est en zone réglementée

Veillez sélectionner la(les) commune(s) concernée(s).

Département*

Commune*

Formulaires de sélection de département et commune avec un bouton "Ajouter une commune" et un message d'erreur.

OU

2 - Localisation des animaux

le siège de l'entreprise est en zone réglementée

un ou plusieurs établissements hors siège est/sont en zone réglementée

Veillez sélectionner la(les) commune(s) concernée(s).

Département*

Commune*

Formulaires de sélection de département et commune avec un bouton "Ajouter une commune" et un message d'erreur.

OU

2 - Localisation des animaux

le siège de l'entreprise est en zone réglementée

un ou plusieurs établissements hors siège est/sont en zone réglementée

l'entreprise est propriétaire d'animaux reproducteurs élevés en zone réglementée

Veillez sélectionner au moins une commune concernée. La liste sera fournie dans l'écran relatif aux pièces justificatives

Département*

Commune*

Formulaires de sélection de département et commune avec un bouton "Ajouter une commune" et un message d'erreur.

Dans le cas d'une sélection au point 3 « Chiffre d'affaires pour les entreprises hors zone réglementée » il conviendra de saisir les champs suivants :

3 - Chiffre d'affaires pour les entreprises hors zone réglementée

L'entreprise n'a pas subi d'abattage de cheptel reproducteur et n'est pas située en zone de restriction, les données de Chiffre d'Affaires (CA) relatif à l'**activité sélection-accoupage** sont déclarées ci-dessous : *

CA (€ HT) total exercice comptable clos en 2019 (A) : *

Vous devez renseigner ce champ

CA (€ HT) exercice comptable clos en 2019 à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture (B) : *

Vous devez renseigner ce champ

CA (€ HT) exercice comptable clos en 2019 avec la zone réglementée (C) *

Vous devez renseigner ce champ

Ratio CA (B'+C')/A'

Champ de saisie pour le ratio CA (B'+C')/A'

❖ Selon les informations saisies, les messages suivants peuvent s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande :

Erreur saisie, B'+C' ne peut pas être > A'

Le CAHT/total ne peut être supérieur à 100%.

Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le message suivant peut s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande

Le % de chiffres d'affaires minimum est de 25%, vous n'êtes pas éligible à ce dispositif.

Dans la partie calcul de l'aide, vous n'avez rien à saisir. Le calcul est automatique en lien avec les données saisies précédemment. Il convient de prendre connaissance des informations relatives au calcul de l'aide inscrites en partie grisée.

CALCUL DE L'AIDE

MONTANT d'aide maximum calculé :

€

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation que vous téléverserez dans l'écran suivant.

NB : Le montant attribué sera diminué, pour les bénéficiaires concernés, de l'indemnisation attribuée au titre des pertes économiques dans le cadre de la décision de la directrice générale de FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-12 du 19 avril 2022 (dispositif d'indemnisation des entreprises de sélection ayant subi des abattages de leur cheptel reproducteur « Grands-parentaux » lors de l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 de 2021-2022).

le montant minimum de l'aide versée dans le cadre du présent dispositif ne peut être inférieur à 1 000€ avant stabilisation éventuelle.

❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le message suivant s'affiche :

Le montant d'aide maximum calculé étant inférieur au seuil d'aide, il ne vous permet pas de prétendre à l'aide.

➤ Coordonnées bancaires :

COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN * <input style="width: 90%; border: 1px solid #ccc;" type="text" value="EX. : FR3330002005500000157841Z25"/> <small>Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB</small>	BIC * <input style="width: 90%; border: 1px solid #ccc;" type="text"/> <small>Indiquez le BIC figurant sur le RIB</small>
Titulaire du compte figurant sur le RIB * <input style="width: 95%; border: 1px solid #ccc;" type="text"/> <small>Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB</small>	

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective, le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

➤ Engagements du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements.

Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

- Demande le bénéfice de l'aide ACCOUVEURS H5N1 2022-2023 (pour le compte du demandeur le cas échéant).*
- Atteste sur l'honneur : *
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2024-01, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
 - avoir respecté les obligations prévues à l'arrêté 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains,
 - que l'entreprise n'est pas en difficulté au sens du point 33 des Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier, notamment qu'elle ne soit pas en procédure collective sauf si la présente procédure collective a été causée par l'épizootie d'influenza aviaire 2022-2023 conformément aux Lignes directrices suscitées,
 - dans le cas des éleveurs de cheptel de reproducteur de volailles, que l'entreprise n'a pas reçu d'indemnités compensatrices par son couvoir sous quelque forme que ce soit.
- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à : *
 - fournir à l'administration les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - ce que le demandeur rembourse tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place,
 - déclarer les indemnités sanitaires versées ou devant être versées par la DGAL en lien avec l'influenza aviaire H5N1 2021-2022,
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, dans les conditions indiquées dans la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2024-01,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, dans les conditions indiquées dans la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2024-01.
- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) *
 - FranceAgriMer ou la DRAAF à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, comptables et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer ou la DRAAF à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.

Suis informé et informera le demandeur le cas échéant : *

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
- qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif,
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes,
- que l'administration transmettra le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie de tous les éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER en bas de page est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des **mentions légales** inscrites en bas du formulaire.

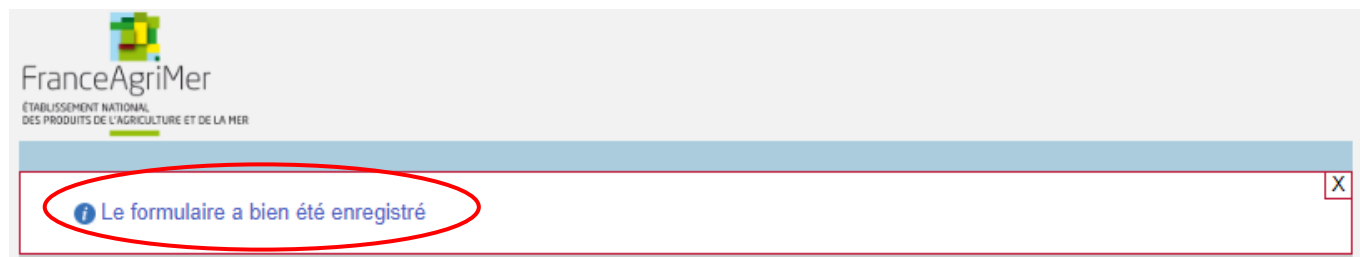
NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler Enregistrer

ATTENTION enregistrer le formulaire ne suffit pas, il faut télécharger les pièces justificatives dans l'écran qui suivra et VALIDER la demande.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît



f. Téléchargement des pièces justificatives.

31/01/2023 14h00



L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur ajouter une pièce (exemple avec la section « RIB »)

Sélection-accoupage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard **29/03/2024 à 14h** (Métropole)

⤴ Accoueurs H5N1 2023

⤴ Identification du demandeur

⤵ Dossier n° 45242 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

⤵ Dossier n° 45242 - Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Veuillez fournir les pièces justificatives ci-dessous.

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *

0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

- Pour les pièces facultative (exemple avec la section « Autres documents »):
 - cliquez sur ajouter une pièce si vous voulez mettre une pièce
 - **cochez « déclarer sans objet » dans le cas contraire**

Autres documents

0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Déclarer sans objet

Tout autre document jugé utile de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier (en l'absence de document à transmettre : cochez la case « déclarer sans objet »).

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, docx, xls, xlsx, ods, odt

IMPORTANT : COCHEZ la case **DECLARER SANS OBJET de la section « autres documents » si vous n'y avez rien téléchargé pour pouvoir valider votre demande**

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf. point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous. ATTENTION si vous choisissez cette option, votre dossier devra obligatoirement être validé ultérieurement (option 2) pour être pris en compte.

[Enregistrer sans valider](#)


Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

[Valider le dépôt du dossier](#) [Annuler mon dossier](#)

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.21-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Alors, l'écran suivant apparaît :


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Sélection-accouage et éleveurs de cheptel reproducteur - Influenza aviaire H5N1 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le : 29/03/2024 à 14h (role)

▲ Accoueurs H5N1 2023
▼ Dossier n°45242

Votre dossier n° 45242 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 14h00

Votre dossier a bien été enregistré.

[Retourner à la page de dépôt](#)

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.29-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 31/03/2024 à 14h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé
Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez joints :

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 45242

dans le cadre du dispositif Accouveurs H5N1 2023

Celle-ci a été réceptionnée le 30/01/2024 09:57:54 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI

Contact : influenza@franceagrimer.fr

Vos informations

N° Siret : 13000636400017

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002

Code postal : 93100

Commune : MONTREUIL

Nom : FranceAgriMer

Prénom : FranceAgriMer

Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : Accouveurs H5N1 2023

Lien vers le dossier : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=b3f840f82bc1bde0b0eabbc377a7615>

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	RIB.pdf	-	Tcu3gBV5pG0mx+Rvk8z7gtfth1pyl7/pNNWnqSRn+BY=
Attestation comptable	211005_attestation_comptable.pdf	-	PGmSZjrwjMLGnC8mmqYsJNtduOlclDuN6wd2EhKXOKg=
PV d'abattage et le rapport d'expert avec la fiche d'harmonisation des services sanitaires	justif eligibilite .pdf	-	Abp3eGZ85s7wz6hUmDzXuldnaODPjswOgoUcOetGco=
Liste des couvoirs clients	-	Oui	-
Autres documents	-	Oui	-

⁽¹⁾ Une empreinte numérique est apposée aux fichiers afin de pouvoir vous assurer qu'ils n'ont pas été modifiés depuis votre dépôt

Demande d'aide Accouveurs H5N1 2023 - Dépôt Dossier 45242 - Message (HTML)


FICHER MESSAGE

mar. 30/01/2024 09:58

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Accouveurs H5N1 2023 - Dépôt Dossier 45242

À influenza

Message  AccuseDepot_45242.pdf (109 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 30/01/2024 à 09:57:54 concernant l'aide Accouveurs H5N1 2023.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=b3f840f82bc1bde0b0eabbc377a7615>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

III. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par votre DDT/M. Cette dernière et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

FranceAgriMer ou votre DDT/M est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

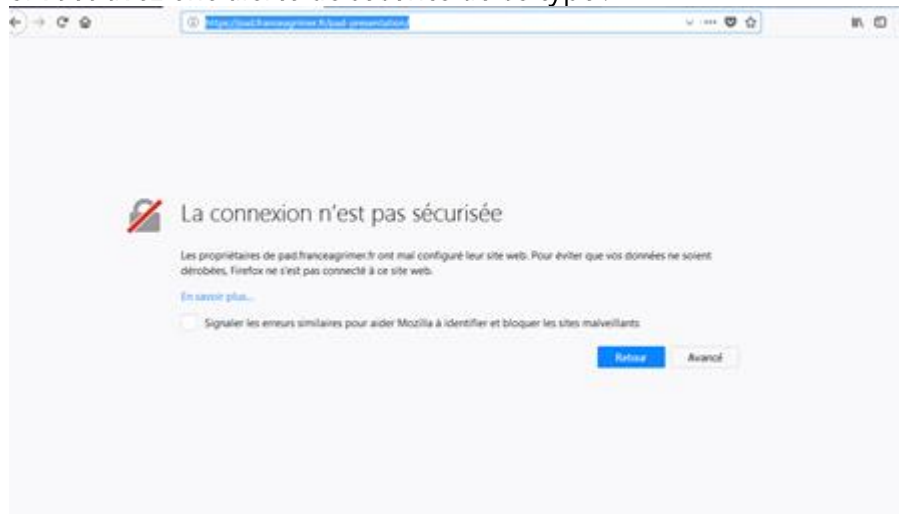
Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements précisant le montant payé et la date de paiement.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

IV. Foire aux questions PAD téléservice

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré.

Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.

→ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site [insee.fr](https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/) à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE".

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

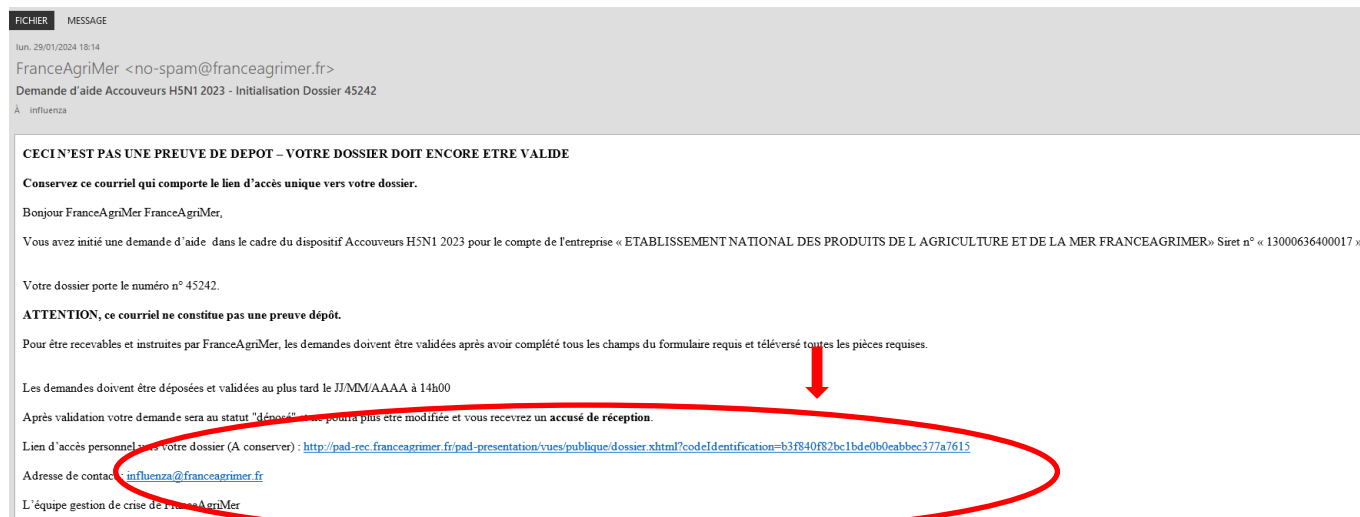
- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse

- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.

➤ **Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :**

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte**. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (influenza@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision**.

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

influenza@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

1. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer